

Informations municipales

Extraits Conseil municipal du 20 septembre 2012

Point sur les projets en cours

Aménagement du quartier de Kerno : présentation du projet, dossier de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire présente au conseil une première esquisse chiffrée d'aménagement du quartier de Kerno que le Cabinet Géo Bretagne Sud a réalisé.

Ce schéma général prévoit la matérialisation des voies, la création de trottoirs, le développement d'espaces piétonniers, la mise en valeur des espaces publics.

Lors de cette réunion, une présentation du projet rue par rue a été faite avec des variantes possibles. Il a notamment été tenu compte de la volonté d'améliorer l'espace naturel tout en conservant au maximum le caractère « champêtre » pour les rues du Bézit et de Kerno. En ce qui concerne le lotissement de Kerno, il faut faciliter la circulation des véhicules tout en sécurisant les piétons.

Le coût estimatif global de l'opération est de 373 850 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires pour un montant de 15 700 € HT, soit un total de 389 850 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet, sachant qu'il conviendra de déterminer deux tranches de travaux.

Le conseil municipal, après délibération :

- ♦ émet un avis favorable pour la réalisation des travaux d'aménagement du quartier de Kerno,
- ♦ sollicite une subvention au Conseil Général du Morbihan pour la réalisation de cet aménagement,
- ♦ précise que cette opération se réalisera en deux tranches en 2013 et 2014,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer tous documents concernant ce dossier.

Aménagement des abords du cimetière : création d'un parking et d'un jardin public.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 7 juin 2012, il a été décidé de confier au Cabinet Géo Bretagne Sud la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain, propriété de la commune, jouxtant le cimetière. Compte tenu de la situation de cette parcelle, il est difficilement envisageable d'y construire des logements avec vue directe sur le cimetière.

Monsieur le Maire présente un avant-projet chiffré de la dite opération qui comprend, notamment, la réalisation d'un parc de stationnement public d'une vingtaine de places avec une entrée vers le cimetière et l'aménagement d'un jardin public, susceptibles d'être subventionnés par l'état et le département.

Le conseil municipal, après délibération :

- ♦ décide de réaliser les travaux d'aménagement aux abords du cimetière par la création d'un parking et d'un jardin public,

Date fin de réception des articles pour le « Bulletin de décembre » : vendredi 30 novembre

Prochaine réunion du conseil municipal : 15 novembre 20 h 30

- ♦ sollicite du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents concernant ce dossier.

Abords du cimetière et quartier Dévéhat

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du conseil municipal en date du 7 juin 2012, il avait présenté une opération d'aménagement située entre le cimetière et le bourg, et en limite de propriété communale. Le promoteur TERRAVIA a sollicité la commune pour obtenir des servitudes de passage des eaux usées et pluviales.

Après plusieurs rencontres, il en ressort la proposition d'échange ci-dessous.

« La commune de Treffléan :

- ♦ autorise le passage en propriété communale pour les servitudes des réseaux d'eaux usées et pluviales,
- ♦ cède le terrain nécessaire environ 1500m² à prendre dans la parcelle ZR n° 39 pour la réalisation de trottoirs et places de stationnement en limite de voirie et de deux lots.

En contrepartie, l'aménageur :

- ♦ viabilise 6 lots au profit de la commune,
- ♦ réalise la voirie principale du quartier.

Sachant que cette voirie sera également une jonction entre la rue Ste Appoline et la rue René Descartes, Monsieur le Maire informe les élus qu'il proposera au conseil d'intégrer cette voie dans le domaine public dès réception des travaux. »

Après délibération, le conseil municipal :

- ♦ émet un avis favorable à ce projet,
- ♦ accepte que l'échange entre la commune de Treffléan et Terravia se réalise aux conditions énoncées ci-dessus,
- ♦ charge l'étude de Maître Vivien, notaire à Elven, de réaliser l'acte authentique constatant le caractère définitif de l'échange,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Chapelle de Cran : dossier subvention DRAC

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il a eu différents échanges avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant la restauration des fresques du 16^{ème} siècle qui, malgré de nombreux programmes de restauration, sont en très mauvais état.

Un projet de restauration de ces peintures, étudié par la DRAC chiffre le montant des travaux à 160 000 € HT, auquel s'ajoute un diagnostic indispensable sur les autres parties de l'édifice estimé à 10 000 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % par l'Etat.

Des dossiers de subventions sont également déposés auprès du Conseil Régional et Général pour financer le solde qui représente pour la commune de Treffléan une dépense très importante à laquelle il convient d'ajouter le préfinancement de la TVA.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût de l'opération HT : Restauration des peintures – 160 000 € Diagnostic - 10 000 €	170 000 €
Subvention ETAT	85 000 €
Subvention Région – 15% espéré	25 500 €
Subvention Conseil Général 10 % espéré	17 000 €
Autofinancement	42 500 €

Environnement

1°) Nuisances

Nous recevons de plus en plus de plaintes au sujet d'aboiements de chiens et demandons à chacun de veiller :
➤ à respecter le repos de ses voisins.

Il nous est également signalé, une nouvelle fois, de nombreux chiens en divagation et parfois dangereux.

2°) Arbres en bordure de routes ou de chemins

Nos employés communaux ont dû intervenir à nombreuses reprises cette année pour débayer des routes ou chemins encombrés par des chutes d'arbres ou de branches. Fort heureusement, il n'y a eu aucune victime à déplorer, mais un matin un car scolaire a dû se dérouter pour prendre en charge des scolaires.

Il est donc demandé à chaque propriétaire de terrains de vérifier l'état de santé de ses arbres et de faire le nécessaire pour éviter tout accident. En cas d'abattage, se renseigner auprès de la mairie.

3°) Interdiction de brulage

A la suite d'une récente réglementation nationale (*circulaire ministérielle du 18 novembre 2011*) il est dorénavant interdit, **toute l'année**, à tout particulier de faire du feu sur son terrain pour brûler des déchets verts. Cette interdiction ne s'applique pas aux agriculteurs.

C.C.A.S.

Le repas des Aînés organisé par le CCAS pour les personnes de 70 ans et plus aura lieu le dimanche 11 novembre 2012 à 12h15 au restaurant scolaire de Treffléan.

Le dépôt de gerbe commémorant l'armistice de 1918 aura lieu au Monument aux Morts à 11 h 30.

Rappel

Les nouveaux arrivants ainsi que les jeunes ayant atteint la majorité, qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de Treffléan doivent se présenter en mairie avant le 31 Décembre 2012, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Après cette date, aucune inscription ne sera possible.

Activités sportives et culturelles



L'assemblée générale s'est tenue le 6 octobre 2012. Il a été procédé à la lecture des bilans moral et financier. Le bureau a été élu et se compose ainsi :

Présidente	Françoise Colinet	Président-adjoint	Léonie Rio
Trésorier	Maurice Joffredo	Trésorier-adjoint	Jack Aubry
Secrétaire	Pascal Pieplu	Secrétaire-adjointe	Janine Kervran

Les différents ateliers de l'ARAC ont repris (gym, yoga, guitare, ateliers créatifs, théâtre et depuis cette année, zumba).

Si vous êtes intéressés par un atelier ou la création d'un nouveau, contactez-nous au 02 97 53 21 48.

L'atelier culture et voyage vous propose 3 sorties prévues en 2013 ouvertes à tout public :

- le « Cabaret de la cloche » à Nantes le 27 janvier 2013 (*clôture des inscriptions fin novembre 2012*),
- Le Puy du Fou, le week-end du 15 et 16 juin 2013 (*inscription dès à présent*),
- les « Marchés de Noël » en Alsace, 4 jours début décembre 2013.

Pour tout renseignement ou inscription : ☎ 06 66 45 00 53.



Nous voici parvenus au dernier trimestre de l'année 2012 et il vous reste 4 dates importantes à retenir :

- **08 novembre** pour la réunion mensuelle,
- **22 novembre** notre concours de belote à la Belle-Etoile à 14 heures,
- **29 novembre** dernier rendez-vous pour la confection d'objets de Noël sous la houlette de Gisèle PENNORS,
- **13 décembre** réunion mensuelle avec exposition des objets de Noël confectionnés..

Nous vous attendons nombreux, et pour le concours de belote faites votre équipe et venez nous rejoindre.

Le président Jules MAILLARD



Une nouvelle année scolaire a commencé à l'Ecole Publique des Korrigans, avec 96 élèves. Les nouvelles activités se préparent : cinéma, concerts, théâtre, natation, gouren, voile, etc. 16 nouvelles familles ont rejoint l'école cette année : bienvenue à elles !

N'hésitez pas à contacter l'Amicale : nous avons toujours besoin de bonnes volontés pour aider à financer les activités de l'école, en particulier par l'implication des parents dans les diverses manifestations prévues (goûter de Noël, vide-grenier, fête de l'école...).

Vous pouvez nous joindre par mail :

amicalekorrigans@gmail.com ou sur notre site <http://amicalekorrigans.over-blog.com/>.

Bonne année scolaire à tous.

Informations diverses

Sapeurs-Pompiers ELVEN



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'ELVEN vous informe que la traditionnelle tournée de calendriers débutera sur leur secteur d'intervention début novembre. Un reçu sera délivré avec chaque calendrier.

Ouverture d'une crêperie

CRÊPE Ô SUC'
CRÊPERIE • FORMULE DU MIDI

Nouveau à Treffléan !

- 🍷 Galettes à composer
- 🍷 Spécialités
avec produits locaux de saison
- 🍷 Sucres aromatisés
- 🍷 Menu spécial pour enfants

Magali & Jérôme

4 place de l'église • 56250 Treffléan
☎ 02 97 53 26 43 • 🌐 www.crepeosuc-trefflean.fr

Heures d'octobre à mars

Lundi, mardi, dimanche : le midi de 11h30 à 14h00
Jeudi, vendredi, samedi : le midi de 11h30 à 14h00
le soir de 18h30 à 22h30
Mercredi : fermé

APPEL AUX TREFFLEANAIS !

En cette période de crise qui n'épargne personne, les petits commerces de proximité souffrent.

La concurrence des grands distributeurs ainsi que la proximité de VANNES (qui ne fait qu'amplifier ce phénomène) peut mettre à terre les derniers irréductibles.

Le savoir-faire, le service, l'accueil, la proximité, l'ouverture du dimanche, sont les seules armes que nous puissions faire valoir face à cette guerre des prix.

Contrairement aux idées reçues, les petits commerces ne sont pas toujours les plus chers !

Il ne manquerait pas grand-chose pour pérenniser les services du cœur de TREFFLEAN.

Mais, sans un minimum de solidarité, rien n'est possible...

Le Maire et Votre Epicier
« Episervice »